



Mardi 13 juin 2023

LE JEUNE INDEPENDANT

Tebboune s'envolera mardi soir pour Moscou : les dossiers de la visite

Le président de la république Abdelmadjid Tebboune s'envolera le soir du mardi 13 juin pour la capitale russe Moscou pour une visite officielle qui s'étalera jusqu'au 16 juin au cours de laquelle plusieurs dossiers seront examinés avec son homologue Vladimir Poutine.

Le dossier le plus attendu durant cette visite d'un président algérien, qui intervient après celle effectuée en 2008 par le défunt Abdelaziz Bouteflika, sera l'accord de partenariat "stratégique approfondi" censé, selon l'ambition d'Alger et de Moscou, renforcer leur coopération au delà des questions commerciales ou militaires et poser de nouveaux jalons dans la coopération politique.

Pour ce faire, l'ambassadeur de Russie en Algérie, Valerian Shuvaev, se trouve depuis samedi 10 juin à Moscou pour préparer la visite du président Tebboune.

Pour ce voyage chez un traditionnel partenaire de l'Algérie, le président Tebboune devrait être accompagné par une forte délégation ministérielle dont le ministre de l'agriculture, la justice, la culture et la communication ainsi que des responsables des entreprises publiques et des hommes d'affaires, a indiqué au Jeune Indépendant une source diplomatique russe.

Les délégations des deux pays devront ainsi signer des mémorandums d'entente notamment dans les domaines économique, scientifique, juridique, de l'industrie pharmaceutique, de la communication, le nucléaire civil, et de la culture. Chaque dossier a été passé au crible par les départements des ministères des deux pays afin de donner consistance à la coopération à venir entre Alger et Moscou.

Tebboune en visite en Russie du 14 au 16 juin

“Les dossiers sont ficelés après des discussions et corrections de plusieurs semaines entre les services concernés des deux pays”, a souligné la même source qui a ajouté que “le travail préparatoire effectué par les deux pays balayent les rumeurs relayées en Occident au sujet des prétendues pressions subies par l’Algérie depuis l’annonce par Tebboune de cette visite.”

La question énergétique sera au centre des discussions entre Tebboune et Poutine compte tenu du fait que l’Algérie a été sollicitée par les pays européens pour combler les approvisionnements en gaz suite aux sanctions imposées à la Russie par les Etats-Unis et l’Union européenne.

Les intérêts économiques de chaque pays ne devraient pas constituer une pomme de discorde entre Alger et Moscou dans la situation actuelle, bien au contraire les deux capitales ont des positions convergentes au sein de l’OPEP+”, a souligné la même source.

La Russie, l’un des plus grands producteurs de pétrole et de gaz dans le monde s’est allié depuis 2015 à l’OPEP et devenu un acteur clef dans le maintien de la stabilité du marché. Plus que jamais préoccupés par la volatilité des prix de pétrole, Alger et Moscou plaident pour une stratégie au sein de l’OPEP+ qui garanti le droit des producteurs.

La même source a aussi indiqué que les dossiers de la coopération militaire et technique entre les deux pays ne seront pas évoqués durant cette visite mais les deux délégations devront, par la même, discuter des dossiers internationaux notamment la situation en Ukraine, au Proche-Orient, en Libye, dans la région du Sahel, devenue un vrai casse-tête sécuritaire pour l’Algérie alors que l’accord de paix au Mali piétine depuis 2015.

Il n’est pas exclu que l’Algérie examinera avec Moscou des pistes pour le règlement de la guerre en Ukraine qui a eu des effets néfastes sur la chaîne d’approvisionnement en céréales dans le monde affectant, au demeurant, les besoins alimentaires de nombreux pays africains.

Au lendemain du déclenchement de la guerre entre la Russie et l’Ukraine en février 2022, l’Algérie a observé une position de neutralité, plaidant pour un règlement pacifique de la crise conformément à sa doctrine diplomatique.

Par ailleurs, le président est attendu le 16 juin à la 26e édition du forum économique de Saint-Petersbourg qui s’étend du 14 au 17 juin et rassemblera plus de 17 00 participants dont des patrons d’entreprises internationales issus de 33 pays. Des opérateurs algériens notamment du secteur de l’industrie pharmaceutique seront en force lors de ce forum.

La présence de Tebboune intervient suite à l'élection de l'Algérie au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, ce qui confèrera un poids non négligeable au rôle de l'Algérie tant les sollicitations seront attendues de toutes parts au cours de cet évènement international.



Le Premier ministre préside une cérémonie célébrant l'élection de l'Algérie au Conseil de sécurité

Le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane a présidé, lundi à Alger, une cérémonie de célébration de l'élection de l'Algérie en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU), et ce sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

La cérémonie se déroule au Centre international des conférences "Abdelatif-Rahal" (CIC, Alger), en présence de hauts responsables de l'Etat et de conseillers auprès du président de la République, en sus du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, des membres du gouvernement, et des représentants du corps diplomatique accrédité en Algérie.

L'Algérie a été élue mardi dernier à New York par l'Assemblée générale de l'ONU, membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2024-2025. Elle entamera son mandat le 1er janvier 2024 et exercera ses fonctions jusqu'au 31 décembre 2025.

C'est la quatrième fois que l'Algérie obtient un siège non permanent au Conseil de sécurité, après les mandats 1968-1969, 1988-1989 et 2004-2005.



Forum mondial/céréales: l'Algérie présente à Londres son expérience pionnière dans la réalisation de la sécurité alimentaire

L'expérience pionnière de l'Algérie en matière de programmes de réalisation de la sécurité alimentaire a été présentée, dans le cadre des travaux du Forum mondial du Conseil international des céréales (CIC) qui se tiennent les 12 et 13 juin à Londres (Royaume-Uni), en plus des pas franchis en matière de développement des filières agricoles, a indiqué dimanche un communiqué du ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

Ont pris part aux travaux de cette rencontre, le chef de cabinet du ministère de l'Agriculture et du Développement rural en sa qualité de représentant du ministre du secteur, le directeur général de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) et le représentant de l'ambassade de l'Algérie à Londres, selon la même source.

Dans une allocution prononcée par le représentant du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, à l'entame de la séance d'ouverture du Forum, "les pas franchis en matière de développement des filières agricoles, notamment les filières stratégiques, ont été présentés", en plus de "l'expérience pionnière de l'Algérie et ses programmes visant la réalisation de la sécurité alimentaire dans un contexte mondial en pleine mutation".

Animant une table-ronde sur la sécurité alimentaire, le représentant du ministère a mis en exergue "la stratégie mise en place par les autorités algériennes en vue de couvrir et d'assurer les besoins alimentaires du pays", outre "l'expérience de l'Algérie dans la réalisation et la garantie de sa sécurité alimentaire".



Activité commerciale au 3e trimestre 2022

Les crédits bancaires à la rescousse

«Les commerçants grossistes prévoient une hausse de l'activité, contrairement aux détaillants qui eux prévoient une baisse.»

Dans le souci d'identifier les contraintes et les obstacles qui affectent l'activité commerciale, les enquêtes menées par l'Office national des statistiques apportent des éléments d'explications et une évaluation précise sur la situation trimestrielle du secteur. Il en ressort, selon l'opinion des commerçants grossistes et détaillants, que l'activité commerciale a reculé au troisième trimestre 2022, notamment selon ceux de la matière première et demi- produits. Il faut dire que les processus d'approvisionnement demeurent des indicateurs fiables pour établir des prévisions en matière de disponibilité des produits, dresser les bilans d'exercices.

À ce titre, l'ONS précise que «Près de 24% des grossistes et plus de 40% des détaillants jugent les prix d'acquisition des produits plus élevés, comparativement à ceux du trimestre précédent, dont ceux de la matière première et des demi- produits, ainsi que ceux des machines et matériels d'équipements». Dans le même sillage l'enquête a révélé que la lenteur dans les délais d'approvisionnement, l'indisponibilité de produits, ainsi que les formalités

d'acquisition des marchandises trop longues restent les principales contraintes relevées par les commerçants enquêtés, ce qui a conduit à des ruptures de stocks dont, notamment ceux de la matière première et des demi-produits ainsi que ceux de la droguerie, quincaillerie, appareils électroménagers et parfumerie. Cela étant, cette situation peut également s'expliquer par le recul enregistré dans le domaine de la consommation. Il y a lieu de convenir qu'en dépit de l'amélioration des recettes engendrées par la hausse des prix des hydrocarbures, l'effet de l'inflation estimé à 9,4% durant la même période, a eu un impact hautement négatif sur le pouvoir d'achat des ménages. Ce qui a sensiblement affecté les valeurs de la demande, relevant que cette dernière a relativement augmenté au niveau des grossistes et diminué au niveau des détaillants. Ces derniers effectuant leur approvisionnement autant auprès du secteur privé et public «près de 29% des détaillants enquêtés jugent les prix de vente plus élevés comparativement à ceux inscrits au trimestre précédent, notamment ceux des machines et matériels d'équipements, et des textiles». Il faut dire que les effets de ces fluctuations se sont fait ressentir sur la situation financière des commerçants détaillants et grossistes, à travers une maîtrise de leur trésorerie jugée moyenne, selon près de la moitié des enquêtés grossistes et près de 66% des détaillants. Ce qui a contraint plus de «30% de grossistes et près de 36% de détaillants à recourir à des crédits bancaires, dont la plupart n'ont pas eu de difficultés à les contracter». Dans cette configuration de conjoncture, où les chiffres demeurent propres à la période qui a fait l'objet de cette enquête, et sont appelés à connaître des évolutions qui demeurent tributaires de l'application des nouvelles dispositions et mesures véhiculées à travers les actions de réformes dans le cadre de la régulation du marché. Dans cette optique, en matière de perspectives pour le prochain trimestre et comparativement au précédent, «les commerçants grossistes ont prévu une hausse de l'activité, contrairement aux détaillants qui eux prévoient une baisse. Alors que la plupart des enquêtés prévoient une hausse des prix de ventes».



Aménagements et Infrastructures urbaines modernes Alger s'offre un lifting

La capitale vient de bénéficier d'un certain nombre de programmes et d'opérations qui sont à même d'améliorer le quotidien des populations à différents niveaux d'activités.

Les projets de développement de la ville d'Alger, notamment dans le secteur de l'hydraulique et des travaux publics, ne sont pas gelés a annoncé le wali d'Alger, Mohamed Abdenour Rabehi, à l'issue des travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya (APW). On apprend, également, que la capitale a bénéficié d'un certain, nombre de programmes et d'opérations qui sont à même d'améliorer le quotidien des populations à différents niveaux d'activités, dont un programme d'aménagement de la baie d'Alger. Tout d'abord, en matière de préparatifs au titre de la saison estivale, il a été annoncé une accélération au niveau des opérations lancées, notamment pour ce qui est de la réalisation de 4876 opérations consistant à porter des toilettes et nettoyages des plages, à travers la mobilisation de 360 agents d'entretien. D'autres opérations de réaménagement de plages visant à améliorer et à faciliter l'accès des personnes aux besoins spécifiques, via le projet de plage pour tous «Handi Plage», ont été également menées par les services compétents. L'alimentation en eau potable (AEP) devra connaître des améliorations, annoncent les services de la wilaya d'Alger, notamment à travers le renforcement des sept stations de dessalement d'eau, par la mise en service de «nouvelles stations, dont celle de Fouka 2 et la station de Corso devant alimenter la capitale à hauteur de 80.000 mètres cubes/jour», note-t-on encore. Actuellement, les volumes d'AEP desservant la capitale varient, selon les zones, notamment «40% de la population qui sont alimentés quotidiennement et 60% par le système de distribution un jour sur deux». Selon les bases de données du secteur de l'hydraulique, les parts de l'AEP proviennent à hauteur de «38% à partir des eaux souterraines, 17% (barrages) et 45% à partir des sept stations de dessalement d'eau...». Côté sports, les infrastructures de la wilaya d'Alger devront être consolidées avec le lancement d'opérations pour des travaux de réalisation de cinq piscines semi-olympiques, situées à Gue de Constantine, Sidi Moussa, Beni Messous, Les Eucalyptus et Bentalha.

L'opération porte, également, sur le renouvellement de l'éclairage du stade du 20 Août 1955, ainsi que la réalisation de 29 espaces de jeu au profit des habitants de différents quartiers et zones. Les services de la wilaya annoncent, d'autre part, des opérations de réaménagement de plusieurs salles de sports, sans compter la réalisation et l'aménagement d'espaces spéciaux. Il est, également, prévu, dans le cadre de ce plan de réaménagement urbain, les espaces verts bénéficieront de l'acquisition et de «la plantation de 80.000 arbres sur les abords des autoroutes, et de 220.000 arbustes à planter au niveau de la barrière de sable du milieu de l'autoroute Est, et l'achat de 1100 palmiers». Dans le cadre de l'aménagement de l'oued Ouchayah, et les procédures afférentes à l'assainissement de oued El Harrach et la protection du lac de Réghaïa de la pollution, ainsi que l'accélération de la cadence des travaux au niveau de l'oued Beni Messous, à El Hamiz et à Réghaïa, les autorités locales annoncent «la prise en charge des habitations aux abords d'oued Hamiz, à travers le relogement des habitants des constructions anarchiques ou l'examen des dossiers des propriétaires de la

région». Le wali d'Alger a, par ailleurs, annoncé l'entrée en service, dans un futur proche, d'infrastructures sanitaires programmées à l'échelle de la wilaya. Il s'agit de «la réalisation en cours de trois hôpitaux de 120 lits dans les communes de Baraki, Aïn Benian et Reghaïa, en sus du projet de maternité de 60 lits à Réghaïa et de l'hôpital des grands brûlés à Zéralda». Le wali a également annoncé la récupération de 20 assiettes foncières totalisant une superficie globale de 9 hectares, qui est exploitée pour la réalisation de projets d'utilité publique. Le secteur devra se renforcer avec la réalisation d'un collège au niveau de la commune de Bachdjerrah et d'un lycée à Bordj El Bahri. Il va sans dire que les autorités fournissent des efforts appréciables dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Néanmoins, des insuffisances et non des moindres persistent encore, impliquant différents échelons de responsabilité. Pour ce qui est du cadre de vie général, en matière de salubrité, d'hygiène, de réfection du réseau routier catastrophique, de ramassage et de collecte des ordures, l'amélioration des moyens de transport public, etc... Beaucoup reste et peut mieux faire, même. Le cas des Sablettes, devenue un cadre lugubre et significatif du degré de laisser-aller, est un exemple édifiant en la matière.



Projet de loi relatif au Code pénal : Appuyer les réformes économiques et encourager l'investissement

Le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Abderrachid Tabi, a affirmé, hier, que l'amendement du code pénal visait à appuyer les réformes économiques, encourager l'investissement et protéger les gestionnaires économiques.

Présentant le projet de loi devant la commission des affaires juridiques et administratives et des libertés à l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministre a fait observer que «ce projet, s'inscrivant dans le cadre de la mise en oeuvre du programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relatif à la lutte contre la criminalité et à la garantie de la sécurité du citoyen et des biens, vient appuyer les réformes économiques adoptées par l'Etat en vue d'encourager l'investissement et protéger les gestionnaires économiques dans l'exercice de leurs missions, à travers la distinction entre les erreurs de gestion et les fautes pénales». Le projet propose, poursuit le ministre, de «réviser les dispositions relatives à plusieurs aspects de la gestion concernant la responsabilité pénale, outre la criminalisation de tout acte portant atteinte à l'investissement, à la faveur notamment de la promulgation de la nouvelle loi sur l'investissement en 2022».

Le texte évoque également la criminalisation des actes de falsification de documents émis par des parties autres que les administrations publiques, en vue de combler tout vide juridique enregistré dans la loi en vigueur, a ajouté le ministre.

S'agissant des peines alternatives, le texte propose, selon M. Tabi, la révision de nombreuses dispositions relatives au travail d'intérêt général, mais aussi des dispositions relatives au renforcement de la protection des victimes notamment les victimes d'harcèlement ou d'agression et d'exploitation sexuelles.

Améliorer la performance de la justice et simplifier les procédures de justiciabilité

M. Tabi a affirmé que le projet de révision du code de procédure pénale tendait à améliorer la performance de la justice à travers la simplification des procédures de justiciabilité et l'allègement de la pression sur le magistrat et le justiciable. Il a précisé que «l'élaboration dudit projet de révision intervient dans le cadre du plan d'action du Gouvernement, notamment dans son volet lié à l'amélioration de la performance de la justice, et de la mise en œuvre des directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, de simplifier les procédures de justiciabilité et de trouver des mécanismes permettant de trancher les affaires simples afin d'atténuer la pression sur le magistrat et le justiciable». «La réforme de la justice constitue un des axes principaux du programme du président de la République visant à garantir son indépendance et sa modernisation à travers la numérisation, revoir les modes de fonctionnement et de gestion des instances judiciaires et assurer un traitement équitable à tous devant la justice», a-t-il ajouté. Après avoir souligné l'importance du code de procédure pénale comme «un des moyens les plus importants pour assurer la sécurité juridique», le ministre a indiqué que la multiplicité des amendements introduits à ce code, qui s'élèvent à 26, a affecté sa cohérence, ce qui nécessite l'élaboration d'un nouveau texte de loi qui préserve et renforce les acquis prévus dans l'Ordonnance de 1966 par de nouvelles dispositions à même d'en faire un code pionnier en adéquation avec l'évolution de la société». Ce texte tend à protéger les responsables locaux, en ce sens qu'il prévoit une distinction entre erreur de gestion et faute pénale, en recueillant l'avis de la

tutelle de l'élu local avant d'intenter toute action en justice, en cas d'acte susceptible d'être lié aux actes de gestion. Le projet de loi propose également de mettre en place un «système d'alerte», en permettant au procureur de la République de saisir le contrevenant en cas de litiges mineurs, outre l'allègement des procédures de réhabilitation pour les condamnés à une amende seulement. Concernant la réforme du tribunal correctionnel, le ministre a précisé que le texte proposait d'abandonner le système des jurés et le système de questions-réponses fondé sur la conviction personnelle, et stipulait un jugement pénal fondé sur les dispositions constitutionnelles.

Le même texte vise, par ailleurs, à «renforcer les garanties d'un procès équitable devant le tribunal correctionnel, en proposant une révision de la composition de ce tribunal à travers la consécration de la justice collective», a-t-il expliqué. Il s'agit, à ce propos, de renforcer les droits et libertés individuels, notamment en établissant le droit de faire appel de toutes les décisions pénales, outre la réorganisation des pôles judiciaires pénaux, la définition de leurs compétences, et la consolidation des procédures d'investigation et d'enquête pour les crimes graves, a conclu le ministre.

Avant-projet du code civil et administratif : Dématérialiser les procédures judiciaires

L'avant-projet de loi portant code de procédure civile et administrative est un projet phare qui consiste à dématérialiser la procédure civile des tribunaux, assure un haut cadre du ministère de la Justice. Le texte prend en charge le volet de la communication en ligne sur tout un chapitre. Ce plan de transformation a pour ambition de rendre la justice plus accessible, plus rapide, plus efficace et plus transparente. Il offrira la possibilité d'une dématérialisation totale des procédures civile et pénale. Désormais, tout justiciable peut saisir la justice via le portail électronique du ministère de la Justice. D'importants progrès en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication et de transformation vers le monde numérique ont été réalisés par le secteur de la justice. En effet, le ministère de la Justice s'est engagé «dans un plan sans précédent de transformation numérique», qui aura pour conséquence, un changement profond de ses modes de fonctionnement au profit du justiciable.

Un plan sans précédent de transformation numérique

«Plusieurs projets ont été concrétisés afin d'atteindre une justice moderne conforme aux normes internationales, notamment en facilitant l'accès à la justice pour toutes les catégories de la société, en simplifiant et en améliorant les procédures judiciaires et administratives, ainsi qu'en fournissant des services judiciaires à distance au profit des citoyens, des justiciables et des auxiliaires de justice», assure le ministère de la Justice dans un rapport sur les réalisations et les perspectives.

Selon le directeur de l'organisation et de la prospective à la direction générale de la modernisation de la justice au ministère de la Justice, Mustapha Moudjadj, le secteur de la justice a connu une nette amélioration en matière d'utilisation des TIC, notamment la numérisation de la procédure judiciaire. «Ces opérations visent le gain de temps, d'efforts et de dépenses pour les parties, la défense et le Trésor public», assure-t-il à El Moudjahid. Cette évolution numérique s'inscrit également dans le cadre de la nouvelle vision de la justice qui œuvre à dématérialiser la procédure judiciaire, précise M. Moudjadj. Ce projet de loi prévoit des dispositions tendant à la simplification, la modernisation et la numérisation des procédures, à la promotion du rôle positif du juge et l'institution de nouveaux moyens d'instruction, et à la redynamisation des procédures de signification et d'exécution. Selon le rapport du ministère de la Justice, les efforts consentis dans ce domaine ont permis la mise en place et le développement d'un réseau de communication interne consacré au secteur de la justice, reliant l'administration centrale à toutes les juridictions, les établissements pénitentiaires et les organismes sous tutelle à l'aide de la fibre optique. «Ce sont une infrastructure et une base matérielle indispensables pour exploiter les différents systèmes d'information développés par les compétences du secteur.»

Justice numérique, une réalité

Une justice numérique est désormais une réalité. Le document cite, entre autres, l'adoption de la technique de signature et de certification électroniques dans le domaine judiciaire, d'où la création du centre de personnalisation de la puce pour la signature électronique, la mise en place de l'autorité de certification électronique, et la possibilité accordée à tous les intervenants dans l'activité du secteur, d'introduire une signature électronique crédible sur les documents administratifs et les actes judiciaires, en vue de fournir des services judiciaires à distance.

La disponibilité du service permettant au citoyen de retirer le casier judiciaire

(bulletin n° 3) et le certificat de nationalité signés électroniquement, via Internet, du service permettant aux membres de notre communauté algérienne établie à l'étranger d'obtenir le certificat de nationalité algérienne, signé électroniquement, à partir des représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger.

A cela s'ajoute la disponibilité du service permettant aux membres de notre communauté algérienne établie à l'étranger et aux étrangers ayant résidé en Algérie d'obtenir le bulletin n° 3 du casier judiciaire, signé électroniquement, à partir des représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger. Parmi les réalisations en matière de transformation numérique figure la mise en place de la plateforme : parquet électronique 'E-nyaba' permettant aux personnes physiques ou morales, voire les administrations, établissements, sociétés privées et associations d'introduire des plaintes ou des requêtes devant le parquet, à distance. Pour la défense, le ministère a mis en place un service permettant aux avocats de retirer les copies ordinaires des jugements et arrêts signés électroniquement et du service de retrait des copies ordinaires des décisions rendues par la Cour suprême et le Conseil d'Etat signés électroniquement, à partir des Cours sans avoir à se déplacer au siège de la juridiction qui les délivre.

Rectification des erreurs dans les registres d'état civil en ligne

Le département d'Abderrachid Tabi œuvre à la facilitation d'accès à la justice en tant que priorité majeure. Ainsi le ministère de la Justice a mis en place un service de demande de rectification des erreurs contenues dans les registres d'état civil «permettant au citoyen de déposer sa demande de rectification et les documents y afférents, via Internet ou auprès du tribunal ou de la commune, les plus proches, et aussi auprès des représentations diplomatiques ou consulaires à l'étranger». De même pour le recouvrement des amendes à travers la mise en place au niveau des juridictions d'un mécanisme de recouvrement des amendes et des frais de justice qui s'appuie sur un système automatisé intégré et une base de données nationale. Le secteur de la justice poursuit sa révolution à travers notamment la poursuite de l'opération de numérisation du dossier judiciaire dans toutes ses étapes, y compris l'échange électronique de requêtes en dehors des audiences. S'agissant de la gestion des affaires judiciaires, la justice dispose d'un système informatique centralisé pour le traitement automatisé des données relatives à l'activité judiciaire soit un système de gestion électronique des documents

administratifs et judiciaires ainsi que des registres d'état civil tenus au niveau des cours «afin d'optimiser l'exploitation des archives du secteur et de contribuer à la concrétisation du principe de l'administration électronique». Le secteur a adopté un mécanisme d'envoi de rapports d'expertise signés électroniquement et d'échange électronique de documents entre les autorités judiciaires et les services scientifiques de la police judiciaire.



Une affaire de sécurité nationale

La corruption, dans toute ses manifestations, a un pouvoir de nocivité qui va bien au-delà des actes répréhensibles que commettent les corrompus et les corrupteurs. Ses répercussions sont simplement catastrophiques pour l'économie nationale dans sa globalité et pour la cohésion de la société. Dans la foulée des décisions prises par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à l'effet de moraliser la vie publique, figure la lutte contre le faux et l'usage de faux, un phénomène déplorable qui risque de constituer une menace sur la sécurité nationale. Juridiquement, le faux est légalement défini comme étant une altération frauduleuse de la vérité visant à causer un préjudice à autrui. Un document est considéré comme falsifié dès lors qu'il altère la vérité. L'expérience quotidienne renseigne que les fraudeurs ont plus d'un tour dans leur sac. Les exemples sont légion. Ils peuvent fabriquer un document entièrement falsifié, (un bulletin de salaire, un faux diplôme, un faux curriculum vitae, un faux testament, modifier un document en partie, ou un certificat médical dans le but d'obtenir indûment un droit. Un demandeur de prêt peut changer le montant de ses revenus sur ses bulletins de salaire dans l'espoir d'obtenir un crédit bancaire. Le registre de toutes ces avanies peut s'élargir à l'infini. Si la digitalisation simplifie les démarches de la vie courante, elle permet, dans certains cas, aux fraudeurs d'accéder plus facilement à des données personnelles et professionnelles. D'où la nécessité, pour les particuliers comme pour les entreprises, de faire preuve d'une extrême vigilance, notamment en matière de partage de documents numériques, pour se protéger contre la fraude documentaire ou le piratage d'information.

Le faux et l'usage de faux, facilités par le tout-numérique, n'épargnent donc personne, ni aucun type de documents. Partant de ce constat, il fallait donc réagir avec promptitude et combattre avec fermeté ces cas d'escroquerie notoire en durcissant la législation dans son aspect coercitif et fortement dissuasif en faisant bien comprendre que le temps de la permissivité et du laisser-aller ou de l'indifférence est révolu. Et pour cause. De telles pratiques délictueuses soumettent à rude épreuve la stabilité socioéconomique du pays, et sans tomber dans l'excès, on peut même parler d'atteintes aux fondamentaux de l'Etat. Aussi, la riposte est un axe d'actions, désormais, prioritaires dans la stratégie de l'Etat contre toutes les manifestations de fraude, compte tenu du poids des préjudices occasionnés à la collectivité et au Trésor public, ainsi qu'à la crédibilité des institutions. L'effectivité de cette lutte ne peut être garantie que par des mesures institutionnelles fortes et des lois ambitieuses qui soient adoptées et appliquées dans la célérité. Par ailleurs, et pour aboutir à des résultats positifs, les chercheurs universitaires, toutes disciplines confondues, ont aussi comme devoir et comme défi de prendre part à ce travail de salubrité économique, en approfondissant leurs études et leurs diagnostics afin d'explorer des pistes pertinentes de réflexion quant aux solutions pouvant juguler, voire éradiquer ce phénomène.



Sous le haut patronage du Président de la République, le Premier ministre préside une cérémonie : Globales, régionales et institutionnelles les trois priorités de l'Algérie

Le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, a présidé, hier à Alger, une cérémonie de célébration de l'élection de l'Algérie en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies (ONU), et ce sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

La cérémonie s'est déroulée au Centre international des conférences Abdelatif-Rahal (CIC, Alger), en présence de hauts responsables de l'Etat et de conseillers auprès du président de la République, en sus du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, des membres du gouvernement, et des représentants du corps diplomatique accrédité en Algérie. L'Algérie a été élue mardi dernier à New York par l'Assemblée générale de

l'ONU, membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2024-2025. Elle entamera son mandat le 1er janvier 2024 et exercera ses fonctions jusqu'au 31 décembre 2025.

C'est la quatrième fois que l'Algérie obtient un siège non permanent au Conseil de sécurité, après les mandats 1968-1969, 1988-1989 et 2004-2005.

Attaf à propos du mandat de l'Algérie : Rigueur, engagement et dévouement

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a souligné, hier à Alger, les principales priorités que l'Algérie aura à défendre avec «rigueur, engagement et dévouement», durant son mandat en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité. «L'Algérie, partant de son engagement immuable en faveur des principes et objectifs de la Charte des Nations unies, qu'elle a choisis comme slogan de sa campagne électorale et leitmotiv de son prochain mandat au Conseil de sécurité, œuvrera avec l'ensemble des pays membres à contribuer à promouvoir et à concrétiser les objectifs de paix et de sécurité auxquels aspirent les peuples du monde», a indiqué M. Attaf dans une allocution lors d'une cérémonie organisée au Centre international de conférences (CIC), sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à l'occasion de l'élection de l'Algérie en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité. L'engagement de l'Algérie, tel que déjà souligné par le président de la République, se reflète dans les priorités et les objectifs qu'elle compte promouvoir et concrétiser au Conseil de sécurité avec «rigueur, engagement et dévouement», a soutenu M. Attaf. Ces priorités se déclinent en trois axes, dont les priorités à caractère global tendant à relancer et renforcer le rôle de l'action internationale multipartite face aux différents défis et menaces dont la dimension transcende les nations et les frontières des pays», a expliqué le ministre. Il a, dans ce contexte, indiqué que l'Algérie s'est engagée à œuvrer, au sein du Conseil de sécurité, à encourager «l'adoption d'approches globales et participatives», afin de contribuer au règlement des causes profondes des défis liés aux guerres, au terrorisme, au crime organisé et aux risques des changements climatiques, avec la prise en charge de «leurs séquelles et préjudices, notamment dans les pays émergents». L'Algérie plaidera, également, en faveur des «Priorités régionales imposées par les situations complexes dans notre espace afro-arabe», a-t-il ajouté, affirmant que l'Algérie s'attèlera, au sein du Conseil de sécurité, à «encourager les solutions pacifiques durables aux crises qui privent nos frères de la sécurité et de la stabilité, notamment en Libye, au Mali, au Soudan, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, en Somalie, au Yémen et en Syrie».

Et de poursuivre que l'Algérie continuera, également, à «apporter son soutien

constant aux causes justes, notamment palestinienne et sahraouie, et défendra les droits des deux peuples palestinien et sahraoui à mettre fin à l'occupation de leurs territoires spoliés, et ce conformément aux résolutions onusiennes pertinentes».

Le ministre a aussi rappelé les Priorités à caractère institutionnel, soulignant que l'Algérie, membre important du Comité des dix (C10) de l'Union africaine (UA), concernés par la réforme du Conseil de sécurité, «attachera à ce sujet toute l'importance qu'il mérite, notamment en ce qui concerne l'amélioration des modes de travail du Conseil de sécurité, dans le but de conférer davantage de transparence et de démocratie à ses travaux». Pour M. Attaf, l'Algérie œuvrera dans ce cadre à «renforcer les relations de coopération et de partenariat dans les domaines de la paix et de la sécurité entre l'ONU et les organisations régionales concernées, en tête desquelles l'Union africaine et la Ligue arabe». Dans le même contexte, le ministre a indiqué que l'Algérie restera «fidèle à ses convictions immuables quant à l'impératif de consacrer le droit de tous les peuples à la liberté et le droit de toutes les nations à la sécurité, ainsi que le droit de tous les pays à la souveraineté, à la prise de leurs propres décisions en toute autonomie et à la définition de leurs politiques, par eux-mêmes». Il a exprimé, au nom du président de la République, les remerciements et la gratitude envers l'Union africaine, la Ligue arabe et l'Organisation de Coopération Islamique (OCI) pour leur parrainage de la candidature de l'Algérie. L'occasion était pour le ministre de rappeler que l'élection de l'Algérie revêtait, cette fois, un «caractère particulier», le qualifiant également de «réalisation qui consacre la vision clairvoyante du président de la République et concrétise le projet ambitieux qu'il a initié pour promouvoir le rôle de notre pays sur la scène internationale et relancer son apport en tant que puissance agissante en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité, et en tant que partenaire engagé à apporter sa contribution face aux défis et entraves imposés par la nature actuelle des relations internationales».



Plénière prévue aujourd'hui / APN : présentation et vote de plusieurs projets de loi

La chambre basse du Parlement reprend aujourd'hui ses travaux en plénière consacrée au débat de deux projets de loi relatifs à la profession d'huissier de justice et à la protection des terres de l'Etat et au vote de deux projets de loi relatifs à la liste des fêtes légales et à la retraite.

L'APN reprendra ses travaux en séance plénière consacrée à l'adoption de la disposition objet de désaccord dans le texte de loi organique relatif à l'information, au vote du projet de loi modifiant la loi 63-278 fixant la liste des fêtes légales, suivi du vote du projet de loi modifiant et complétant la loi 83-12 relative à la retraite, indique, hier, un communiqué de l'institution parlementaire. La séance de l'après-midi sera consacrée au débat de deux projets de loi : celui modifiant et complétant la loi 06-03 portant organisation de la profession d'huissier de justice et celui relatif à la protection et à la préservation des terres de l'Etat. Le ministre de la Justice, Abderrached Tabi, a présenté lundi passé le projet de loi sur la protection des terres de l'Etat devant la Commission des affaires juridiques de l'APN. Le projet en question prévoit le durcissement des sanctions à l'égard des personnes coupables d'atteintes aux terres de l'Etat. Selon le ministre, le texte prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 15 ans de prison ferme et une amende pouvant atteindre 1 500 000 DA, selon la gravité de l'acte commis et la qualité de son auteur. Il prévoit une peine plus lourde si l'empiètement entraîne aliénation des domaines de l'Etat. Le projet de loi «interdit la construction de bâtisses ou d'ouvrages sur les terres de l'Etat sauf autorisation préalable obtenue auprès des autorités administratives compétentes». Il énonce «la démolition des constructions ou des ouvrages édifiés illégalement sur les terres de l'Etat sur décision du président de l'Assemblée populaire communale ou du wali, suivant le cas et selon les modalités définies à cet effet». Le ministre a expliqué que ce texte de loi peut être divisé en trois grands axes liés au renforcement des mesures de protection des domaines de l'Etat, la lutte contre les constructions illicites et le renforcement de la protection pénale de ces terres. Le ministre de la Justice a également présenté le projet de loi régissant la profession d'huissier de justice. Ce texte de loi consacre la fusion du métier d'huissier de justice et celui de commissaire-priseur. Aussi, l'huissier de justice verra le domaine de ses compétences s'élargir, pour englober de nouvelles missions. Les principaux axes contenus dans ce projet sont la modernisation et l'optimisation des performances de la profession d'huissier de justice, le renforcement de la mise en œuvre des dispositions judiciaires et la participation de l'huissier de justice à la lutte contre le blanchiment d'argent et l'atteinte aux deniers publics. Il contient des dispositions devant permettre l'adhésion des huissiers de justice dans cette démarche, en les obligeant à enregistrer et à garder les documents sous format électronique ou papier et en leur permettant d'utiliser la technique de signature et de la certification électroniques, énoncée dans la loi relative à la modernisation de la justice.

Vote de projets de loi relatifs à la liste des fêtes légales et à la retraite

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb, a présenté jeudi passé devant la Commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle de l'APN, le projet de loi fixant la liste

des fêtes légales. Sur instruction du président de la République, la durée des fêtes de l'Aid El-Fitr et El-Adha sera prolongée à trois jours au lieu de deux. Ce projet de loi tend à permettre aux citoyens en général et aux travailleurs en particulier de célébrer ces deux fêtes religieuses avec les membres de leurs familles, et à leur faciliter les déplacements inter-wilayas pour accomplir le devoir religieux et les obligations sociales, ainsi que les visites familiales et des malades et autres convenances sociales. Le ministre a également présenté le projet de loi relatif à la retraite. Ce projet tend à revoir le seuil minimum des pensions de retraite, qui sera fixé à 100 % du salaire national minimum garanti (SNMG) au lieu de 75 %, en modifiant et en complétant l'article 16 de ladite loi. Le projet de loi prévoit un seuil minimum de l'allocation annuelle de retraite de l'ordre de 75 % du montant annuel du SNMG, sur la base de l'article 47 de ladite loi, modifié et complété.



Italie: Décès de l'ex-chef du gouvernement Silvio Berlusconi

L'ancien chef de gouvernement italien, Silvio Berlusconi, est mort à 86 ans des suites d'une leucémie, a indiqué, hier, son entourage. Le sénateur et homme d'affaires, qui a profondément marqué le paysage politique de son pays, avait été de nouveau admis vendredi à l'hôpital San Raffaele de Milan où il a séjourné de multiples fois. Surnommé «Il Cavaliere», Berlusconi avait plusieurs problèmes de santé : il a été hospitalisé vendredi dernier à Milan pour des contrôles à l'hôpital San Raffaele où il avait déjà séjourné pendant 45 jours. Il y avait été admis pour traiter un état de faiblesse lié à une infection pulmonaire, mais ses médecins avaient révélé qu'il souffrait de leucémie chronique. En janvier 2022, il avait également séjourné au San Raffaele pour traiter une infection urinaire. Au mois d'avril précédent, il avait aussi été hospitalisé plus de trois semaines pour des «séquelles du Covid-19» qu'il avait contracté en septembre 2020. Il avait subi une importante opération à cœur ouvert en 2016, puis une intervention pour traiter une occlusion intestinale au printemps 2019. En 1997, il avait été opéré d'une tumeur maligne à la prostate. Premier ministre à trois reprises entre 1994 et 2011, Silvio Berlusconi était sénateur et président de son parti de droite, Forza Italia, un partenaire mineur du gouvernement de coalition de la Première ministre d'extrême droite Giorgia Meloni.

Pétrole: Le Brent en baisse à 73 dollars

Si la Fed laisse entrevoir de nouvelles hausses de taux plus tard dans l'année, comme beaucoup le prévoient, «le prix du baril pourrait encore baisser».

Les prix du pétrole flanchaient hier à l'approche de la décision de politique monétaire de la Fed, les investisseurs craignant qu'une éventuelle hausse de taux d'intérêt pèse sur l'activité économique et donc la demande de brut. Le baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en août, glissait dans la matinée de 2,29 % à 73,08 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI) pour livraison en juillet, abandonnait 2,57 % à 68,37 dollars. «Les investisseurs se (préparent) à la décision de politique monétaire de la Réserve fédérale ce mercredi», commentent des analystes. La Réserve fédérale américaine (Fed) se réunit aujourd'hui et demain pour décider d'une éventuelle nouvelle hausse de taux d'intérêt. Les analystes s'accordent à dire que «la banque centrale maintiendra ses taux pour la première fois depuis mars 2022, mais les observateurs se concentreront sur le ton employé lors de l'annonce. Si la Fed laisse entrevoir de nouvelles hausses de taux plus tard dans l'année, comme beaucoup le prévoient, le prix du baril pourrait encore baisser», expliquent-ils. Une hausse des taux de la Fed pour juguler l'inflation signifie habituellement un soutien au dollar. Or, les cours de l'or noir étant libellés en billet vert, une appréciation de la devise américaine fait baisser le pouvoir d'achat des investisseurs en pétrole utilisant d'autres devises, et ravive également les craintes quant à la demande, pouvant conduire à un ralentissement économique. En parallèle, «les investisseurs ne semblent pas du tout croire à un resserrement du marché imminent», soulignent encore les analystes. De nombreuses estimations de cabinets prévoient pourtant un déficit de brut de 2 à 3 millions de barils par jour d'or noir dès la seconde partie de l'année.

Terres domaniales : Une loi pour empêcher l’empiètement

L’Assemblée populaire nationale (APN) se penche, ce mardi, sur le projet de loi relative à la protection et à la préservation des terres de l’Etat. Le texte a été élaboré et adapté en fonction des dernières instructions du président Abdelmadjid Tebboune qui a insisté sur la nécessité de mettre fin au phénomène d’empiètement sur ces terres.

Un nouveau cadre juridique est donc proposé pour régler les mécanismes de protection et de préservation des terres domaniales et renforce le système juridique applicables dans ce domaine. Il définit les mesures protégeant ces terres contre l’appropriation, les règles applicables aux constructions et équipements érigés illégalement sur les domaines de l’Etat, ainsi que les sanctions applicables en cas de violation de ces règles.

Le projet de loi s’applique aux terrains appartenant aux propriétés nationales, qui comprennent les propriétés publiques et privées appartenant à l’Etat et les propriétés publiques et privées dépendant des collectivités locales, mais aussi ceux qui sont récupérés des différentes opérations de relogement. Il stipule que « l’Etat et les collectivités locales doivent les protéger, les préserver et en faire un usage optimal, conformément aux objectifs qui leur sont assignés ».

Le texte définit le rôle de l’Etat et des collectivités locales dans la protection et la préservation des terres domaniales et accorde aux walis et aux P/APC « le pouvoir d’effectuer à tout moment une visite sur le terrain, de demander des enquêtes et d’examiner toute sorte de documents administratifs ». En vertu de cette loi, « les gestionnaires des terres de l’Etat ont le droit de saisir le juge compétent afin d’enclencher toute action ou mesure préservant les intérêts de l’Etat, des collectivités locales, des institutions et des organismes publics », mais également pour assurer le suivi de l’exécution des décisions judiciaires. L’Etat et les collectivités locales sont représentés dans les procès relatifs aux domaines domaniaux par le ministre des Finances, le wali et le P/APC, chacun dans son domaine de compétence.

S’agissant des bâtiments et des installations, le projet de loi exige pour leur construction l’obtention préalable des autorisations délivrées par les autorités

administratives compétentes et prévoit leur démolition en cas de construction illégale « par décision du P/APC ou du wali, selon le cas, et selon les modalités qui y sont précisées ».

Sur le plan pénal, le texte de loi incrimine toutes les formes d'atteintes aux terres de l'Etat et détermine des peines pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement pour une durée de 15 ans et une amende pouvant atteindre 1,5 million de dinars, selon la gravité de l'acte commis. Il insiste sur le fait de « protéger les lanceurs d'alerte qui, de bonne foi, signalent des actes d'empiétement sur les terres domaniales et de les exonérer de toute responsabilité administrative, civile ou pénale, même si les investigations n'aboutissent à aucun résultat ».



BIEN-ÊTRE DU CITOYEN ALGÉRIEN OÙ QU'IL SOIT : Les engagements sacrés du Président.

Sous l'ère Tebboune, l'État accorde un intérêt majeur à l'équilibre entre les wilayas et la prise en charge des préoccupations des citoyens, là où ils se trouvent, dans le sillage des objectifs de renouveau et de développement local, étant un des axes cardinaux du programme présidentiel.

Une approche initiée par le chef de l'État en matière de gouvernance locale, incluant la mise à niveau des structures de base et des services publics, dont le désenclavement de certaines régions et l'amélioration de leurs conditions de vie. Faisant l'objet d'un suivi personnel du Président, cette attention particulière a pour objectif de faire de ces régions, dont beaucoup pourraient contribuer à la croissance économique, des locomotives de développement socioéconomiques. C'est le cas de la wilaya de Djelfa, qui par sa superficie, la densité de sa population, la richesse animalière qui s'y concentre, sa production céréalière et ses caractéristiques patrimoniales et touristique, a fait l'objet d'un intérêt particulier de la part du Président. Au mois de mai dernier, à l'occasion d'une visite dans cette wilaya, le ministre de l'Intérieur Brahim Merad, avait réitéré l'engagement du président de la République « à instaurer les principes d'équilibres régionaux et d'équité en termes d'actions de développement et d'attraction à réaliser sur l'ensemble du territoire ». Une action qui s'est traduite par le lancement à Djelfa, vu son potentiel très compétitif de diversification

économique, de projets dans les secteurs de la santé, des transports, de l'industrie manufacturière et de l'enseignement supérieur. Des projets qui comprennent un programme complémentaire doté d'une enveloppe financière, comme ce fût le cas pour Khenchela et Tissemsilt. Une manière de contribuer ainsi à la création d'emplois et à la dynamique de l'activité économique dans la wilaya. Notons à ce titre, le projet de construction d'un centre anticancer (CAC), le projet de la ligne ferroviaire, ainsi que la promotion du principe de la démocratie participative, notamment de la société civile de Djelfa, selon les principes de la justice sociale et les valeurs d'équité. Lors de la réunion du Conseil des ministres de dimanche, Abdelmadjid Tebboune a relevé l'importance de la vocation agricole et pastorale de cette wilaya historique, ordonnant au Gouvernement de porter « de 4.000 à 15.000 unités, le quota des logements ruraux dans la wilaya ». Le président de la République a également, instruit à l'effet d'élaborer une proposition de promotion des daïras d'El Abiodh Sidi Cheikh (wilaya d'El-Bayadh), et de Aïn Oussara et Messaad (wilaya de Djelfa) en wilayas déléguées. Et si le Président a tant insisté sur le respect des délais de ce programme, c'est que Djelfa dispose d'un potentiel qui peut contribuer fortement à la consécration des objectifs de diversification économique, et de la sécurité alimentaire et énergétique de cette wilaya qui dispose de niches d'investissement très prometteuses. Par ailleurs, l'intérêt porté à ces régions à fort potentiel de croissance, permettra de relancer certains projets à l'arrêt, à l'image de celui des silos métalliques destinés pour le stockage des céréales d'une capacité de 200 000 quintaux, dans la wilaya d'Aïn Defla, à l'arrêt depuis 2015, sachant que les moyens de stockage des céréales de la wilaya sont de 479 000 quintaux, soit un déficit de 1 million de quintaux.



Le Phénomène va de pair avec LA CORRUPTION : Bannir le faux et l'usage de faux

Bien qu'il n'appartienne pas à ce genre d'États où tout se vend, tout se négocie, et où toute forme de trafic se perpétue, l'Algérie n'est pas pour autant un pays épargné par les fraudes et malversations administratives. Il fût un temps où même les documents d'état civil s'octroyaient contre la modique somme de 200 dinars. Un temps révolu, certes, mais l'Algérie est loin d'être à l'abri des pratiques frauduleuses. Dans la même lignée que la corruption, l'abus de

confiance et l'escroquerie, l'usage de faux est actuellement dans le collimateur des hautes autorités du pays, une répression nécessaire en vue de protéger les biens de l'État et de ses habitants. Durant ces trois dernières années, une lutte continue a été menée contre la fraude documentaire qui, généralement, se fait en recourant à des intermédiaires, notamment dans les dossiers universitaires, professionnels, consulaires, d'immigration et autres. Le président Tebboune avait d'ailleurs ordonné, le 28 mai dernier, l'élaboration, dans un délai d'un mois au plus tard, d'un projet de loi sur le Faux et l'usage de Faux, en vue de remédier à ce phénomène devenu un comportement sociétal dangereux, au détriment de la majorité des Algériens intègres. Selon le chef de l'État, consacrer la transparence et asseoir une véritable concurrence loyale dans tous les domaines, implique de lourdes peines contre les faussaires. Dimanche, en Conseil des ministres, Tebboune est revenu à la charge et a déclaré que « la lutte contre le faux et l'usage de faux s'inscrit dans le cadre de son engagement à moraliser la vie publique, et ce à travers le renforcement de l'arsenal juridique visant à lutter contre ce phénomène déplorable qui affecte négativement le bon déroulement de l'administration algérienne, affecte le Trésor public et constitue une menace à la sécurité de l'État ». Le Président a, en outre, mis en avant « l'importance de la rigueur dans le châtement des auteurs ou personnes impliquées dans des crimes de faux et usage de faux, parallèlement à la réhabilitation de la concurrence légitime et loyale », ordonnant d' « inclure tous les crimes de faux passibles de peines, dans ledit projet de loi ».

La numérisation au service de la sécurité informatique

Le chef de l'État a indiqué, par ailleurs, que « les facilitations accordées dans le cadre de la numérisation et de la modernisation des documents ne devraient pas intervenir au détriment de la sécurité de l'Etat, la priorité étant donnée à la protection des informations et des données personnelles contre toute forme de falsification », conclut le communiqué. Dans ce contexte, il est utile de rappeler que l'État s'est engagé dans une lutte sans merci, depuis plusieurs mois maintenant, contre la cybercriminalité et toutes formes d'infraction informatique, et s'est progressivement dotée de moyens modernes. Exposée aux attaques cybernétiques, notamment en provenance du voisin de l'Ouest, Tebboune a placé ce dossier parmi les priorités de son programme d'action. Le scandale d'espionnage israélo-marocain via le logiciel Pegasus est une preuve de plus que nul n'est à l'abri de ces crimes virtuels, ce qui explique ainsi la

mobilisation des services de l'État, pour sévir et sanctionner sévèrement les acteurs de ces délits dévastateurs sur la sécurité et l'intégrité de toute une Nation.



LE PRÉSIDENT SONNE LA MOBILISATION CONTRE LES RISQUES DE CATASTROPHES : « Soyez prêts pour parer à toute urgence »

L'Algérie est exposée à plusieurs risques de catastrophes naturelles ou autres. Les récentes inondations ayant touché plusieurs wilayas du pays en sont la parfaite illustration.

Les mauvais souvenirs de la tragédie de Bab El-Oued en 2001 avaient alors ressurgi. Il faut savoir que pas moins de 800 villes à travers le territoire national sont exposées aux risques d'inondations. Le pays se situe également dans une zone connue pour son intense activité sismique. Là aussi le séisme dévastateur de Boumerdès en 2003 est encore dans les esprits. Ce ne sont pourtant que quelques risques parmi d'autres auxquels l'Algérie est confrontée. Elle est exposée aux risques environnementaux et climatiques comme les risques de marées noires sur les 1200 km de côte, et les feux de forêt entre autres ainsi qu'à des risques de catastrophes naturelles telles que celles déjà citées. Et non seulement puisque le pays devrait également se prémunir des risques dits émergents, notamment les risques climatiques extrêmes, le risque cybernétique, le risque spatial, le risque d'acridiens et le risque biotechnologique ». Quant aux dégâts matériels et humains, ils sont également énormes. Conscient de la nécessité d'adopter une approche anticipative pour faire face aux différentes catastrophes, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a enjoint aux walis, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche, d'actualiser tous les six mois les listes des moyens, matériels et humains, d'intervention en cas de catastrophes afin d'éviter toute entrave aux opérations d'intervention et d'ouverture des voies et des routes et, partant, le sauvetage des vies ». Dans ses orientations concernant le projet de loi portant règles de prévention, d'intervention et de limitation des risques liés aux catastrophes dans le cadre du développement durable, le président de la République a mis l'accent sur « l'importance extrême des opérations proactives et de la veille permanente, en conformité avec l'élaboration de plans bien définis pour faire face à toutes les situations de catastrophes, quelle qu'en soit la nature ». Ce projet de loi a été examiné par le Gouvernement, rappelle-t-on, le 31 mai dernier. Il abroge et remplace la loi n 04-20 du 25 décembre 2004 et vise à

remédier aux insuffisances constatées dans le cadre de la mise en œuvre de ladite loi, à l'adapter aux nouveaux engagements internationaux en la matière, notamment l'accord de Paris sur les changements climatiques de 2015 et le cadre de Sendai de 2015 et à prendre en charge de nouveaux enjeux, dont les risques liés aux risques climatiques extrêmes, biotechnologiques, cybernétiques et acridiens ». Le texte en question consacre une nouvelle démarche proactive en la matière qui s'articule essentiellement sur la consolidation de la dimension préventive, qui permet de réduire sensiblement les risques des catastrophes et de leurs impacts, notamment à travers le renforcement des actions d'information, de communication, de sensibilisation et de formation, en sus du renforcement des capacités de résilience et d'intervention, en s'appuyant notamment sur un programme national de recherche scientifique et de développement technologique en la matière ». Il y a lieu de souligner qu'en plus des pertes humaines, et rien qu'à cause des catastrophes naturelles le Trésor public a perdu quelques 3500 milliards de dinars, dus aux dégâts sur les infrastructures de l'État et de ses biens, selon les données avancées récemment par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad.



Conseil des ministres: Faire preuve de rigueur dans la réalisation des projets

L'engagement du président de la République en matière de moralisation de la vie publique passe, nécessairement, par la lutte contre le faux et usage de faux, qui est de nature à altérer la vérité, dénaturer les valeurs sociales et causer de graves préjudices aux citoyens et à l'Etat.

Dans ce cadre, le président de la République a instruit le gouvernement, lors du dernier Conseil des ministres, tenu dimanche, dans le sillage de la présentation d'un exposé sur des axes d'un projet de loi-cadre sur la lutte contre le faux et l'usage de faux, « de renforcer l'arsenal juridique visant à lutter contre ce phénomène déplorable, qui affecte négativement le bon déroulement de l'Administration algérienne et constitue une menace sur la sécurité de l'Etat », indique un communiqué de la présidence de la République.

Affirmant que la lutte contre le faux et l'usage de faux visait à garantir une plus grande protection aux intérêts de l'Etat et du citoyen, et à contrecarrer tous les comportements ayant coûté au Trésor public des sommes faramineuses, ces

dernières années, le président de la République a mis en avant, dans ses orientations, l'importance de la rigueur dans le châtement des auteurs ou personnes impliquées dans des crimes de faux et usage de faux, parallèlement à la réhabilitation de la concurrence légitime et loyale, selon la même source.

Ajoutant que le gouvernement a été instruit dans ce contexte d'inclure tous les crimes de faux passibles de peines, dans ledit projet de loi. Non sans attirer l'attention du gouvernement à propos des facilitations accordées dans le cadre de la numérisation et de la modernisation des documents, qui ne devraient pas intervenir au détriment de la sécurité de l'Etat. « La priorité étant donnée à la protection des informations et des données personnelles contre toute forme de falsification », a-t-il relevé sur ce registre. Dans un autre domaine dépendant du même secteur de la Justice, le président de la République a enjoint d'enrichir le projet de loi relatif au Code de procédures civile et administrative, en ouvrant un large débat avec les spécialistes de la profession, notamment les magistrats qui possèdent une grande expertise et expérience professionnelles, en vue d'introduire les amendements nécessaires au Code de procédures civile et administrative, en particulier dans son volet lié au recours à la Cour suprême pour certaines affaires, indique le même communiqué.

Faire face à toutes les situations de catastrophes

Des orientations ont été données afin d'identifier le type et la nature des pourvois en cassation à déposer, au niveau de la Cour suprême, en vue d'alléger la pression sur les citoyens et faciliter les procédures de recours à cette instance, judiciaire, la plus haute dans le pays, dont les jugements sont définitifs et sans appel, au service de la justice et du citoyen, pour statuer les dossiers non tranchés au cours des différentes phases de justiciabilité. Ajoutant qu'il y a nécessité de charger les tribunaux commerciaux du règlement des conflits financiers et commerciaux, au lieu de la Cour suprême.

Le Conseil des ministres a abordé également un autre dossier concernant le projet de loi portant règles de prévention, d'intervention et de limitation des risques liés aux catastrophes dans le cadre du développement durable, où le Président a souligné l'importance extrême des opérations proactives et de la veille permanente, en conformité avec l'élaboration de plans bien définis pour faire face à toutes les situations de catastrophes, quelle qu'en soit la nature. Selon le communiqué de la présidence de la République, instruction a été donnée d'actualiser les listes des moyens, matériels et humains, d'intervention en

cas de catastrophes et faire obligation aux walis de procéder à cette opération, tous les six mois, afin d'éviter toute entrave aux opérations d'intervention et d'ouverture des voies et des routes et, partant, le sauvetage de vies.

Sur un autre plan, concernant l'exposé ministériel conjoint relatif à l'état d'avancement des projets de réalisation des lignes ferroviaires Gara Djebilet-Oran et Tébessa-Annaba, ainsi que le complexe sidérurgique de Béchar, le président de la République a mis l'accent sur l'importance de faire preuve de rigueur dans le cadre d'une vision prospective, dans la concrétisation de ce type de projet conformément aux normes scientifiques et technologiques, au mieux des intérêts du pays et du citoyen, afin de contribuer à l'amélioration de son niveau de vie.

Concernant le programme complémentaire dédié à la wilaya de Djelfa, le président de la République a relevé l'importance de la vocation agricole et pastorale de cette wilaya historique. Ordonnant au gouvernement de porter de 4.000 à 15.000 unités le quota des logements ruraux dans la wilaya, et d'élaborer une proposition de promotion des daïras d'El Abiodh Sidi Cheikh (wilaya d'El-Bayadh), et d'Aïn Oussara et Messaad (wilaya de Djelfa) en wilayas déléguées.

A la veille de la saison estivale, marquées par le retour au pays des membres de la Communauté algérienne établie à l'étranger, le président de la République a ordonné de mobiliser le dispositif humain au niveau des ports et des aéroports et réunir les conditions idoines en vue d'assurer l'accueil, dans de bonnes conditions, des membres de la Communauté algérienne dans leur pays, indique la même source. Dans ce contexte, le Président a instruit le gouvernement d'offrir davantage de facilitations, notamment en termes de prix des billets, et d'organiser un voyage spécial par la Mosquée de Paris, en coordination avec le ministère de la Jeunesse et des Sports au profit de 900 enfants et jeunes, pour visiter diverses régions touristiques de leur pays, l'Algérie, et renforcer le lien avec leur mère-patrie.

لجنة المالية تنبش في 6 مواد بمشروع القانون الجديد

منح ثلاث صفقات الأجانب على الأقل لمناولين جزائريين!

طالب أعضاء لجنة المالية والميزانية بالمجلس الشعبي الوطني، خلال لقاء جمعهم، السبت المنصرم، مع وزير المالية لعزیز فايد بخصوص مشروع القانون المحدد للقواعد العامة للصفقات العمومية بتوضيحات بخصوص 6 مواد في النص التشريعي الجديد، كما تلقوا توضيحات بخصوص منح صفقات المناولة والتي تلزم الشركات الأجنبية الحائزة على الصفقات بمنح 30 بالمائة على الأقل من مبلغ الصفقة لمؤسسات خاضعة للقانون الجزائري.

وتحوم معظم الاستفسارات، حول كيفية حيازة الأجانب للصفقات في الجزائر مستقبلا، وكيف ستكون الأولوية للمتعامل الوطني والضمانات المقدّمة في هذا المجال، والحالات الخاصة والاستثنائية التي تمنح فيها المشاريع بدون إعلان منافسة، والعقوبات المفروضة في حال تأخر تسليم الصفقة من طرف المستفيدين، وأيضا كيفية منح صفقات الملاحق والمناولة.

ووفق ما علمته "الشروق"، طالب النواب بتدقيقات أوسع ومنحهم توضيحات بخصوص المادة 18 من مشروع القانون المدرجة في الفصل الأول المتعلق بالإجراء الخاص بالاستشارة، إذ تنص المادة 18 أنه "تخضع لإجراء الاستشارة الطلبات التي يكون فيها المبلغ التقديري بكل الرسوم مساويا أو أقل من حدود إبرام الصفقات العمومية"، ودعا أعضاء لجنة المالية لمنحهم تفاصيل أكبر حول هذه النقطة. وتساءل **الأعضاء** أيضا بخصوص المادة 19 من مشروع القانون، والتي تنصّ على أنه في حالة خدمات النقل والفندقة والإطعام والخدمات القانونية والمالية مهما كانت مبالغها، يمكن للمصلحة المتعاقدة اللجوء إلى إجراء الاستشارة المنصوص عليه في هذا القانون، وإذا تجاوز المبلغ الحدود المشار إليها في المادة 18، تعرض الصفقة لرقابة لجنة الصفقات المختصة التي تدرس قبل ذلك الطعون التي يُقدّمها المتعاملون الاقتصاديون الذين يتم استشارتهم عند الاقتضاء.

ودعا النواب أيضا إلى منحهم تفاصيل دقيقة بخصوص كيفية منح الأولوية للشركات الوطنية في الصفقات، مقارنة مع الأجانب عندما يتعلّق الأمر بدعوة وطنية أو دولية للمنافسة، وفق المادة 60 التي تنص على مراعاة الحالات الاستثنائية، مطالبين بتوضيحها، وأيضا حول كيفية الأفضلية للاندماج في الاقتصاد الوطني والأهمية للحصص أو المنتجات التي تكون محل مناولة أو اقتناء في السوق الجزائرية.

وشدّد أعضاء لجنة المالية أيضا على تقديم توضيحات بخصوص كيفية نقل الخبرة والتكنولوجيا وشروط المناولة، إذ لا يمكن للشركات الأجنبية اللجوء إلى المناولة الأجنبية إلا إذا لم يكن في استطاعة المؤسسات الخاضعة للقانون الجزائري تلبية حاجياتها، كما طالبوا بتفسير المادة 68 التي تنصّ على أنه: "لا يمكن للمتعامل الاقتصادي المتعهد في صفقة عمومية أن يكون في وضعية تعارض مصالح ذي علاقة بالصفقة المعنية وفي حال ظهور هذه الوضعية يجب عليه إعلام المصلحة المتعاقدة بذلك". وطالب النواب بضمانات أكبر لمنع تأخر تسليم المشاريع من طرف الحائزين على الصفقات، مع العلم أن المادة 75 من مشروع القانون تنصّ على أنه "في حالة إذا ما تسبّب المتعاقد في تأخير تنفيذ الصفقة يدفع مقابل الخدمات المنجزة بعد الأجل التعاقدى للتنفيذ المتفق عليه، على أساس الأسعار المطبقة اعتمادا على

السعر الذي يحتمل أن يكون قد تم تحيينه أو مراجعته.” وتنصّ المادة 79 على كفاءات منح ملاحق الصفقات العمومية، إذ دعا أعضاء اللجنة إلى توضيحات أكبر بخصوص كفاءات التعاقد في المجال، مع العلم أن ملاحق الصفقات هي عبارة عن خدمات تكميلية. ويمكن وفق قانون الصفقات العمومية للمتعاقد منح جزء من الصفقة لمناول على أن لا تتجاوز المناولة 40 بالمائة من مبلغ الصفقة، وأن لا تقل نسبة المناولة عن 30 بالمائة بالنسبة للأجنبي مع مؤسسات خاضعة للقانون الجزائري ما لم يوجد ما يمنع ذلك.



في أول أيام مؤتمر الأعمال العربي الصيني بالسعودية

اتفاقيات استثمار بقيمة 10 مليار دولار بين العرب والصين

أثمر اليوم الأول من أشغال مؤتمر رجال الأعمال العرب والصينيين الذي تستضيفه السعودية، بتوقيع اتفاقيات استثمار بقيمة تزيد عن 10 مليارات دولار.

وحسب ما أفادت به وكالة الأنباء السعودية، يتضمن هذا المبلغ 30 اتفاقية وصفقة في قطاعات كالتيكنولوجيا ومصادر الطاقة المتجددة والزراعة والعقارات والمعادن وسلاسل التوريد والسياحة والرعاية الصحية.

ومن بين هذه الاتفاقيات ذكر [المصدر](#) صفقة بقيمة 533 مليون دولار بين شركة أمار الأولى (السعودية) ومجموعة زهونغهوان الدولية الصينية، لإنشاء مصنع لمعالجة الحديد الخام في المملكة.

كما تم توقيع اتفاقية بقيمة 500 مليون دولار بين مجموعة ASK السعودية، وشركة التعدين والجيولوجيا الوطنية الصينية، لتطوير وتمويل وإنشاء وتشغيل مشروع لتعدين النحاس.

كما شهد المؤتمر توقيع عددٍ من الاتفاقيات بين القطاعين العام والخاص، شملت اتفاقية بقيمة 5.6 مليارات دولار بين وزارة الاستثمار السعودية وشركة هيومان هورايزونز الصينية.

ومن بين الاتفاقيات أيضا صفقة بقيمة 250 مليون دولار، بين شركة الخطوط الحديدية السعودية، وشركة CRRC لصناعة عربات القطار المملوكة للحكومة الصينية.

واحتضنت السعودية يومي الأحد والإثنين النسخة العاشرة من المؤتمر الاقتصادي [العربي الصيني](#) . بمشاركة ما يفوق 3500 من قادة الأعمال والمبتكرين وصناع القرار من أكثر من 26 دولة.

**قال إن أوامر رئيس الجمهورية تستدعي مرافقة خاصة.. هادف :
مقاربة جزائرية للتحوّل الرقمي.. وحماية البيانات أمر مستعجل
تأسيس مجتمع رقمي جزائري يقوم على تسيير الشؤون العامة بمنظور جديد**

أكد الخبير الاقتصادي، عبد الرحمان هادف، أمس، ضرورة الإسراع في وضع مقاربة جزائرية جديدة، تدخل ضمن الاستراتيجية الوطنية للتحوّل الرقمي، وتسمح بتشجيع الاستثمار في حماية البيانات وصناعة المحتوى والحلول الرقمية، تحقيقاً للأمن السيبراني والرقمي، معتبراً هذا الأخير ركيزة هامة للتحوّل الاقتصادي والاجتماعي في الجزائر.

قال المستشار الدولي في التنمية الاقتصادية المختص في التحوّل الرقمي في تصريح لـ«المساء»، إن تشديد رئيس الجمهورية في اجتماع مجلس الوزراء، أول أمس، على ضرورة الحرص على "ألا تكون التسهيلات التي جاءت في إطار الرقمنة والعصرنة للوثائق، على حساب أمن الدولة، مع منح الأولوية لحماية المعطيات والبيانات الشخصية من كل أشكال التزوير"، أمر بالغ الأهمية ويتطلب تجسيده ميدانياً "مرافقة خاصة من الدولة في مجال التجهيزات والأدوات المستعملة، وبالأخص مراكز البيانات والتطبيقات المستعملة في مجال الأمن الرقمي، وكذا كل ما يتعلق بشبكات الاتصال".

وأوضح قائلاً "من الضروري في أول الأمر وجود مرافقة للتمكن من استغلال المعدات المتوفرة في الأسواق العالمية والتي أصبح اقتناؤها صعباً بالجزائر، بسبب النقل البيروقراطي، مع العمل على وضع سياسات خاصة لتشجيع شعب استراتيجية، مثل الصناعات الالكترونية ذات القيمة المضافة العالية والتكنولوجيات المتقدمة والأجهزة الرقمية، التي يمكن إدراجها في إطار سياسة صناعية خاصة تندمج في سلسلة القيم العالمية". وأشار محدثنا، إلى إمكانية تجديد الدور الذي كانت تلعبه الشركة الوطنية للصناعات الالكترونية "أوني" في الماضي، وجعلها تواكب التحوّل. كما يمكن ضمن نفس الاتجاه، حسمه، العمل على تشجيع شركات بين القطاعين العام والخاص والتعاون مع شركاء أجنبية لتصنيع جزء من المعدات الالكترونية في الجزائر، لضمان أمن المنشآت الرقمية ولاسيما تلك التي تخص أجهزة الدولة.

لتحقيق هذه الخطوات، دعا هادف إلى الإسراع في إطلاق الاستراتيجية الوطنية للتحوّل الرقمي، "التي ستسمح بمعالجة البعد الأمني ضمن المقاربة الجديدة لتأسيس مجتمع رقمي جزائري يقوم على تسيير الشؤون العامة بمنظور جديد ومقاربة جديدة، وبالتالي وضع الآليات الكفيلة بتسيير الشأن العام باستغلال أنجع وفعال للتكنولوجيات الرقمية". واعتبر وضع قانون يعنى بالأمن الرقمي أو السيبراني "أولوية"، كون الأمر، حسمه، يتعلق بحماية المعطيات والبيانات ذات الطابع الشخصي وتلك الخاصة بالدولة، وذلك بالموازاة مع تجنيد الكفاءات التي تزخر بها الجزائر محلياً ودولياً.

وخلص هادف إلى أنه "بمثل هذه الكفاءات، يمكن وضع مقاربة جزائرية للاستثمار في مراكز البيانات والحوسبة السحابية "كلاود" وغيرها من التكنولوجيات المتخصصة في البيانات"، وحتى صناعة المحتوى والحلول الرقمية. كما أشار إلى أهمية تحقيق التنسيق بين القطاعات تحت إشراف وزارة الرقمنة والإحصائيات، للعمل في هذا الاتجاه بشكل "أفقي" وإشراك الهيئات الحكومية والمجتمع المدني والفاعلين في المجال الاقتصادي، لافتاً إلى أن ذلك أصبح اليوم "أمراً مستعجلاً".



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡: Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



f

@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger